

Regroupement des assurances AGPM/GMPA, sous l'appellation TEGO

Protection juridique

L'assurance de Protection Juridique proposée par cette compagnie, ne prend pas en charge les conflits contre l'état.

Nous sommes directement concernés pour les dossiers anxiété Amiante ou Nucléaire

Attention, si vous souhaitez déposer un dossier Anxiété, renseignez vous auprès de votre compagnie d'assurance protection juridique, sur leur possibilité d'intervention.

Si vous êtes amené à changer de compagnie d'assurance, il faut impérativement que le nouveau contrat soit conclu et enregistré avant le dépôt de dossier auprès de l'avocat, majoré d'un éventuel délai de carence.

Claude Eusoge
AOM de Toulon

